



Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis n° 58/2010

Demande d'octroi d'un crédit de construction pour un jardin d'enfants et deux classes primaires de CHF 1'366'000.-

Composition de la Commission des Finances	
Jane Meylan	Membre, rapporteuse
Samuel Droguet	Membre
Charles Leu	Président
Philippe Muggli	Membre

Dates des réunions
11 octobre 2010
18 octobre 2010
2 novembre 2010
11 novembre 2010

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La commission s'est réunie à plusieurs reprises en présence (épisodiques) de Messieurs Raymond Bron, Syndic, José Rohrer, Municipal en charge de ce dossier, Jürg Schweizer, Président du Conseil, Madame et Messieurs les membres de la commission ad hoc ainsi que de Monsieur Jean-Louis Genre, architecte du bureau EPIQR.

2. Commentaires de la Commission

Disons d'emblée que la COFIN est favorable à l'octroi d'un crédit pour un jardin d'enfants, malgré la situation difficile des finances communales. C'est un projet qu'elle considère comme prioritaire. La commission relève que la Municipalité a fait beaucoup d'efforts pour en limiter le coût, elle s'en réjouit, mais aurait préféré que de telles économies fussent réalisées sur d'autres projets.

Nous aurions voulu soutenir ce préavis sans réticence. Toutefois, le déroulement de l'étude et son résultat ont suscité de nombreuses questions. Voici quelques éléments qui expliquent notre malaise :

- Pourquoi rejeter la solution modulaire au moment de la demande de crédit d'étude et finalement proposer une telle solution ?
- La solution du mandataire EPIQR a été écartée parce que « la cible fixée n'a pas pu être atteinte » (préavis page 5). Cette cible de CHF 1'200'000.- est également dépassée par la structure modulaire dont le coût est de CHF 1'443'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 17'500.- pour l'appel d'offre confié fin juin à un expert dans les marchés publics.
- A prix égal, voire inférieur, une construction classique conduite par un architecte nous paraît préférable à une structure modulaire réalisée par une entreprise générale. Il serait vraiment dommage de choisir une moins bonne solution qui coûte plus cher.
- Au vu du coût de la solution modulaire, nous pensons qu'il aurait été juste et souhaitable de revenir au projet initial.
- A ce jour, CHF 40'964,95 ont déjà été consenti dans différents postes pour frais d'étude.

Nous n'avons malheureusement pas disposé d'assez de temps pour approfondir ces différents points et souhaitons qu'il en soit débattu lors de la séance du Conseil.

3. Aspects financiers

Le coût effectif de la construction modulaire est de 1'460'500.-. Monsieur Rohrer nous a confirmé que les CHF 17'500.- de l'appel d'offre pour la structure n'étaient pas inclus, contrairement à ce qui a été annoncé à la COFIN. Cela augmente la charge annuelle comme suit :

Amortissement annuel sur 30 ans	CHF 48'683.-
Intérêt à 3.5%	CHF 51'118.-

Avec ces hypothèses la charge annuelle est de CHF 99'800.- pour les premières années. Notons encore qu'un taux d'intérêt de 3.5 % sur 30 ans paraît optimiste.

Les coûts devraient être couverts à 40% par le Jardin d'enfants, aucune convention n'a encore été signée. Les 60% restants seront en grande partie facturés à l'ASICE, pour les deux salles de classes.

Les garanties de déficit des communes partenaires, soit : Bretigny CHF 2'000.-, Froideville et Morren CHF 1'000.- chacune sont encore incertaines.

4. Conclusions

La COFIN, unanime, est favorable à l'octroi d'un crédit de construction de CHF 1'366'000.- pour un jardin d'enfants et deux classes primaires. Pour les raisons évoquées plus haut, elle est en désaccord avec la structure modulaire proposée, elle ne soutient donc pas le préavis. Les débats permettront peut-être de clarifier la situation.

Cugy, le 12 novembre 2010

Jane Meylan
Rapporteuse

Samuel Droguet

Charles Leu

Philippe Muggli